

Une étude des institutions de la recherche en histoire, philosophie et sociologie des sciences

Olivier Martin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1614>

DOI : [10.4000/histoire-cnrs.1614](https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.1614)

ISSN : 1955-2408

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 3 novembre 2005

ISBN : 978-2-271-06349-6

ISSN : 1298-9800

Référence électronique

Olivier Martin, « Une étude des institutions de la recherche en histoire, philosophie et sociologie des sciences », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 13 | 2005, mis en ligne le 03 novembre 2007, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1614> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.1614>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Comité pour l'histoire du CNRS

Une étude des institutions de la recherche en histoire, philosophie et sociologie des sciences

Olivier Martin

- 1 Le laboratoire est le lieu de la science. L'imaginaire mais aussi, pour une part, les récits sur la recherche scientifique, alimentent cette représentation. Les laboratoires seraient les institutions sinon totales du moins presque exclusives de la recherche scientifique et se partageraient, selon un principe scientifique de division du travail, les questions et les objets de recherche : lieu de socialisation, lieu de recherche, lieu d'échanges et de discussions, lieu de formation, lieu de découverte... Cette représentation résulte notamment du regard que portent fréquemment les historiens et surtout les sociologues lorsque ceux-ci délaissent l'étude de la genèse ou de la circulation des idées scientifiques pour s'intéresser aux modes de régulation institutionnelle. *A priori* opposés aux hypothèses faisant de l'individu isolé, du génie pur ou de la quête personnelle, les origines de la pensée et des développements scientifiques, les sociologues des sciences ont porté leur regard sur les dimensions collectives de la recherche scientifique. Ainsi, à la suite du sociologue américain Robert K. Merton¹ (1910-2003), la « sociologie institutionnelle » des sciences a-t-elle largement promu l'idée que les laboratoires constituaient les lieux essentiels de régulation de l'activité scientifique. Et l'anthropologie des sciences a fait du laboratoire le cœur de l'activité scientifique au point de faire de l'ethnographie des laboratoires l'archétype de l'investigation socio-anthropologique sur la science².
- 2 L'activité scientifique est pourtant régulée par d'autres instances que les seuls laboratoires : administrations de tutelle ; groupes des pairs ; instances d'évaluateurs ; financeurs privés ou publics ; partenaires industriels ou commerciaux... Les relations entre chercheurs se nouent à travers d'autres instances que les seuls laboratoires : les associations savantes ; les groupes formels et informels ; les groupes disciplinaires ; les lieux de formation...

- 3 L'analyse sociologique ou historique des institutions de la science doit donc tenir compte, non seulement des institutions les plus visibles et les plus officielles (les laboratoires notamment) mais aussi de toutes les formes instituées, quelles que soient leur origine (la loi écrite ou l'usage), leur pérennité, leurs finalités et la nature de la relation entre l'instituant et l'institué.
- 4 Pour banal qu'il soit, ce propos ne semble pourtant pas être suffisamment suivi et une part importante des travaux socio-historiques sur la science a oublié de prendre la mesure de la diversité des instances de régulation, de la variété des institutions structurant les espaces de la recherche scientifique. Il existe des exceptions notables à ce constat assez général. C'est par exemple le cas de la théorie de l'acteur-réseau qui cherche à prendre en compte les alliances des chercheurs avec d'autres acteurs que ceux du laboratoire et même de la communauté³. Nous estimons toutefois que cette approche, qui n'a plus à démontrer sa fécondité, tend à sous-estimer le poids, la résistance et la pérennité des institutions qui se trouvent un peu trop diluées, effacées, par l'accent que la théorie met sur les acteurs individuels au détriment des instances supra-individuelles.
- 5 Nous souhaitons, ici, suggérer la diversité des institutions participant à la régulation d'un espace de recherche particulier : celui des recherches en histoire, philosophie et sociologie des sciences en France. Ce domaine, désigné ici par l'expression « recherches sur la science », regroupe les travaux prenant la science, l'activité scientifique, la vie des laboratoires, la production des faits et résultats scientifiques comme objets d'étude⁴. Ce secteur de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) est jalonné de grands noms (Alexandre Koyré⁵, Gaston Bachelard⁶, Georges Canguilhem⁷, René Taton⁸...) et de lieux célèbres (la « rue du Four », le Centre international de synthèse ou le Centre Koyré à Paris, plus tard le Séminaire d'épistémologie comparative à Aix-en-Provence...). En première analyse, le domaine de la recherche sur la science est structuré autour de quelques laboratoires et figures intellectuelles. Mais, au-delà de ces emblèmes, quels sont les institutions et principes de régulation de ce secteur ? Les éléments de réponse fournis par ce texte n'ont aucune prétention à l'exhaustivité : il s'agit, plus raisonnablement, de suggérer la complexité des instances et principes de régulation qui entourent les seuls laboratoires en s'arrêtant sur trois aspects : les identités plurielles et des laboratoires ; le poids des disciplines universitaires ; le rôle des associations savantes. Bien d'autres aspects mériteraient d'être étudiés.
- Pluralité de laboratoires aux identités parfois floues
- 6 L'Institut d'histoire et de philosophie des sciences (« rue du Four ») ou le Centre Alexandre Koyré sont connus de tous les chercheurs sur la science et chacun d'eux est associé à un type particulier de travail et de tradition. « Les philosophes de la rue du four », héritiers de « l'épistémologie historique à la française⁹ » s'opposent aux historiens du Centre Koyré... Bien que de création plus récente, le Centre de sociologie de l'innovation (CSI) de l'École des Mines de Paris, le Rehseis ou encore le Gersulp (voir tableau 1) sont probablement des lieux tout aussi connus et aisément identifiables. Mais, à côté de ces quelques centres, dont l'ancienneté et la place centrale (à un titre ou un autre) assurent la notoriété et la visibilité, il existe toutefois bien d'autres lieux.
- 7 Divers constats naissent inmanquablement lorsqu'on souhaite dresser la liste des lieux conduisant des études sur la science : leur relatif grand nombre ; et surtout une absence relative d'identité claire et incontestable.

- 8 La participation des laboratoires aux recherches sur la science est variable. L'unité des laboratoires n'est pas assez forte pour empêcher des chercheurs, de manière isolée, de conduire des travaux relevant de l'étude des sciences sans, pour autant, appartenir à un laboratoire spécialisé, même partiellement, dans ce domaine. Ainsi, des chercheurs du Centre de recherche médecine, sciences, santé et société (Cermes) travaillent sur l'histoire des pratiques, savoirs et institutions médicales. Et le Laboratoire de l'univers et de ses théories (Luth, Meudon) comme l'équipe Systèmes de référence spatio-temporels de l'Observatoire de Paris intègrent en leur sein quelques chercheurs travaillant sur l'histoire des savoirs sur l'Univers et la physique spatiale.
- 9 Le système de reconnaissance et d'évaluation de l'activité des laboratoires offre des marges de liberté aux responsables et aux chercheurs. D'autant plus que les laboratoires de recherche sur la science ne disposent pas d'une section d'évaluation spécialisée, ni au sein du CNRS, ni au sein du système universitaire (à l'exception de la section 72, sur laquelle nous reviendrons). Il n'existe pas d'instance évaluatrice spécifiquement consacrée à la philosophie, à l'histoire ou à la sociologie des sciences, ni même à l'une ou l'autre de ces approches.
- 10 Considérons le cas du CNRS : la section la plus proche du Comité national, celle intitulée « Pensée philosophique – Sciences des textes – Création artistique, scientifique et technique¹⁰ » (section 35), regroupe plusieurs centres de recherche prenant l'activité scientifique comme objet d'étude. Mais cette section regroupe bien d'autres unités comme les laboratoires « Sciences et technologies de la musique et du son », « Recherches surréalistes » ou encore l'« Institut d'esthétique des arts contemporains ». Parmi les 48 unités de recherche du CNRS regroupées (en avril 2005) dans cette section 35, seules huit unités déclarent travailler principalement voire exclusivement sur les sciences et neuf autres estiment cette thématique de recherche plus marginale pour eux.
- 11 Inversement, certains laboratoires du CNRS prenant la science comme objet d'étude ne sont pas classés dans cette section 35. C'est le cas du CRHST de la Cité des sciences de la Villette, répertorié comme laboratoire d'histoire dans la section consacrée à la « Formation du monde moderne » (section 33 du CNRS) et du CSI classé avec les laboratoires de sociologie (section 36 « Sociologie, normes et règles »). Et d'autres unités de recherche, également non classées dans la section 35, conduisent des travaux relevant, pour une part, de la thématique « sciences ». C'est le cas de Centre interdisciplinaire de recherches urbaines et sociologiques (Cirus – Toulouse) qui comporte une équipe, précédemment autonome (Cers), s'intéressant aux sciences, aux savoirs scientifiques, à leur production et à leur diffusion. C'est également le cas du Cermes, dont nous avons déjà signalé l'implication, partielle mais réelle, dans l'histoire et la sociologie des savoirs biologiques et médicaux.
- 12 À ce tableau, déjà complexe, s'ajoute le cas particulier des études de certaines sciences humaines et sociales, et notamment de l'économie : selon une tradition disciplinaire faisant des recherches en histoire de la pensée économique un objet de recherche courant et légitime, les centres de recherche en économie comportent assez fréquemment un groupe ou au moins quelques chercheurs travaillant sur l'histoire de la pensée et des théories économiques. Nous pouvons par exemple citer le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) ou encore le Bureau d'économie théorique et appliquée (Béta, Strasbourg). Et ce constat pourrait être formulé, dans une moindre mesure, à propos de la psychologie, de la sociologie voire de

l'ethnologie qui, à leur façon, présentent en leur sein une inclinaison vers les travaux d'histoire des idées. Si ces travaux ont longtemps constitué un exercice essentiellement hagiographique, légitimant, mémoriel ou pédagogique, l'histoire de ces disciplines a progressivement renouvelé son historiographie et s'est ouverte aux exigences modernes en la matière. L'histoire des sciences humaines devient progressivement une « histoire » à part entière.

- 13 Ainsi, les recherches sur la science sont conduites dans des laboratoires non nécessairement spécialisés, s'engageant selon des modalités très différentes dans ce domaine.

Un domaine fragmenté

- 14 À l'image d'un petit noyau de laboratoires spécialisés, se partageant un territoire et se consacrant exclusivement aux recherches sur la science, se substitue finalement l'image d'une myriade d'unités dont les formes d'engagement sont variables et dont les liens sont ténus. Si un maillage, révélateur de collaborations et d'échanges intellectuels, existe entre laboratoires, celui-ci n'est pas aussi nourri et systématique que nous pourrions le croire spontanément. Ainsi, deux groupes de chercheurs issus de deux laboratoires différents, partageant un intérêt pour, par exemple, l'étude de la mécanique quantique, ne sont pas nécessairement liés par des recherches partagées, des publications communes ou des séminaires en co-responsabilité.
- 15 L'étude des collaborations (à travers des séminaires, des invitations mutuelles, les colloques, des publications¹¹) suggère en effet l'existence de deux pôles. Un premier pôle, qualifiable de « philosophique » dans la mesure où chacun de ces laboratoires met en avant une approche philosophique ou épistémologique, est composé de l'IHPST, du Crea, du Ceperc. à quelques rares exceptions près, ce premier pôle entretient peu, voire aucune, relation avec un pôle qualifié de pôle « historique » regroupant le Centre Koyré, le CRHST, le CHSPAM et le Rehseis, qui sont des unités de recherche défendant une approche résolument historique des sciences. Si les proximités entre les équipes de ce pôle ne sont pas nécessairement de nature identique et d'intensité comparable, elles sont bien réelles.
- 16 À côté de ces deux pôles, il existe quelques unités de recherches dont les orientations relèvent plutôt de la sociologie des sciences, davantage isolées, entretenant peu ou pas de liens avec les pôles précédents. C'est le cas du CSI et du Gersulp. Elles ne peuvent toutefois pas être considérées comme constituant un pôle, dans la mesure où elles ne sont pas non plus en relation entre elles. Leurs principaux réseaux de relations scientifiques ne se situent pas parmi les équipes françaises travaillant sur la science : le réseau du CSI se situe à l'étranger et celui du Gersulp est orienté vers les sciences économiques, les sciences de la communication et de l'information ainsi que vers des collaborations européennes ou anglo-saxonnes. Dans ces deux cas, leurs relations extérieures se situent plutôt au niveau international que français ; et plutôt avec des organismes de recherches non strictement universitaires. Ainsi, parmi les partenaires scientifiques non strictement universitaires du CSI on dénombre l'Inra¹², l'Inria¹³, l'Ifremer¹⁴, le CEA¹⁵, l'Ademe¹⁶, l'Observatoire des sciences et des techniques (OST)... Malgré leur intérêt commun pour la science, tous les laboratoires du domaine n'éprouvent pas le besoin de partager davantage leurs travaux et leurs forces : il semble exister des regroupements et des affinités répondant à d'autres logiques que celle de l'objet étudié. Parmi ces logiques, parmi ces bases d'accord, les disciplines semblent

jouer un rôle prépondérant : le maillage reproduit pour l'essentiel les polarités disciplinaires.

La logique disciplinaire

- 17 Ainsi, la logique disciplinaire prévaut-elle : les centres de recherche en histoire des sciences entretiennent très peu de relations avec des équipes dont les travaux sont de nature philosophique. Des questionnements communs peuvent parfois conduire à organiser des journées d'études ou des rencontres entre philosophes et historiens, comme en témoigne la série de journées d'études organisées en 2003-2004 autour de la notion de mesure en science entre le Rehseis et l'Institut de la rue du Four. Mais ces rencontres restent rares. Plus rares encore sont les chercheurs dont l'affectation change : l'historien et philosophe de la biologie, professeur à l'université Paris I, Jean Gayon a été membre du Rehseis avant de rejoindre l'IHPST ; Ernest Coumet, historien et philosophe notamment connu pour ses travaux sur l'histoire des théories des probabilités, a séjourné à l'IHPST avant de rejoindre durablement le Centre Koyré ; le spécialiste des sciences arabes, Roshdi Rashed, a également été membre de l'IHPST avant d'animer le CHPSAM puis le Rehseis... Mais ces quelques cas font figure d'exceptions : le parcours des chercheurs – c'est-à-dire la succession de leurs affectations depuis le laboratoire où le chercheur réalise sa thèse jusqu'aux diverses unités qu'il fréquentera au cours de sa carrière – est très majoritairement, pour ne pas dire exclusivement, réalisé au sein d'un seul espace disciplinaire.
- 18 Les disciplines – en l'occurrence les trois dont nous avons choisi de suivre le développement et les travaux : histoire, philosophie et sociologie – semblent donc jouer un rôle structurant. Il n'y a, *a priori*, rien de surprenant à cela : dans le système universitaire français, toute formation et tout enseignant sont rattachés à une discipline ou à un secteur disciplinaire particuliers. Malgré les diverses réformes et programmes visant à développer des formations transdisciplinaires et à inciter les enseignants et chercheurs à conduire des travaux pluridisciplinaires, le système académique reste largement dominé par la logique disciplinaire et par une hiérarchie entre ces disciplines.
- 19 Historiquement, c'est à la philosophie qu'est associée toute la recherche en histoire et philosophie des sciences. C'est une caractéristique stable de la situation française de la science. C'était vrai lors de la création de l'Institut de la rue du Four, en 1933, mais c'est encore très souvent le cas aujourd'hui. Dans son rapport au Premier ministre en 2002, Maurice Godelier présente les travaux en histoire et philosophie des sciences comme faisant partie intégrante de la discipline philosophique. Les quelques lignes qu'il consacre à ce type de recherche sont sans ambiguïté¹⁷ : il parle de la formation des « jeunes philosophes en histoire des sciences » et associe « la philosophie, l'histoire de la philosophie, l'histoire des sciences et l'épistémologie » dans un ensemble visiblement cohérent et indissocié. L'analyse des lieux de formation à l'étude des sciences fournit un autre indice de cette prédominance de la philosophie comme discipline-mère ou, au moins, comme cadre originel de pensée de beaucoup d'approches sur la science : aujourd'hui encore, les unités de formation et de recherche (UFR) de rattachement des diplômés d'études approfondies (DEA) spécialisés, au moins partiellement, dans l'étude des sciences sont assez fréquemment des UFR de philosophie.
- 20 Selon la tradition philosophique française, la science et les savoirs scientifiques sont des objets légitimes en philosophie : il n'est donc pas surprenant de voir des DEA de philosophie proposer à leurs étudiants une spécialisation dans l'objet « science », soit

dans une perspective épistémologique de type anglo-saxonne, soit dans une perspective « d'épistémologie historique à la française ».

- 21 Cette domination de la philosophie s'observe également au sein des instances du CNRS : une part importante de la recherche sur les sciences est classée dans la section 35 (« Pensée philosophique – Sciences des textes – Création artistique, scientifique et technique »), qui se trouve être la section des philosophes.
- 22 Un constat similaire peut être dressé à propos des instances universitaires. La section 72 du CNU, intitulée « Épistémologie, histoire des sciences et des techniques », en charge de l'évaluation des dossiers de candidature dans ces disciplines, regroupe 24 membres (12 professeurs et 12 maîtres de conférences des universités). Parmi les 12 professeurs, 7 ont une formation (doctorat) en philosophie et un seul est titulaire d'un doctorat en histoire. Les autres membres possèdent des doctorats dans des domaines très variés : en sciences de l'information, en mathématiques, en études grecques... Cette section 72 est donc majoritairement dominée par des enseignants-chercheurs de profil plutôt philosophique. Même si le renouvellement récent (2004) du CNU a permis à plusieurs historiens des sciences d'y trouver une place¹⁸, il n'en reste pas moins que cette section joue un rôle modeste dans la régulation du domaine des études sur les sciences : seuls 67 enseignants chercheurs relèvent de cette section alors qu'à titre de comparaison la section 17 de philosophie rassemble 352 enseignants-chercheurs et la section 22 d'histoire moderne plus de 1 000 (en 2003). Cette section 72 ne peut pas prétendre représenter l'ensemble des enseignants-chercheurs travaillant sur la science en France, même dans une perspective strictement épistémologique ou historique : d'invention récente, cette section n'est pas encore parvenue à drainer tous les enseignants-chercheurs spécialisés sur la science.
- 23 La philosophie joue donc un rôle majeur de structuration du domaine des études sur la science. Bien entendu, l'histoire a cherché à faire entendre sa voix depuis longtemps. Et elle y est partiellement parvenue : il existe des laboratoires, proches les uns des autres, se réclamant d'une approche historique des sciences. La conception de cette approche peut considérablement varier d'une équipe à l'autre ou d'un chercheur à l'autre (histoire factuelle ; histoire sociale ; histoire des idées ; histoire institutionnelle ; micro ou macro-histoire...). Pour autant la légitimité relativement moins grande des objets « sciences », « savoirs » ou « techniques » en histoire (ou leur cloisonnement dans des secteurs très étroits de la discipline) fait probablement des historiens des sciences des historiens à part, même s'ils tendent à devenir ce que l'historien des sciences du vivant Jacques Roger appelait de ses vœux¹⁹ : des « historiens à part entière ».
- 24 La situation est bien différente en sociologie qui ne possède pas réellement une assise institutionnelle forte (un seul laboratoire associé au CNRS, le CSI²⁰, peut être rattaché à cette spécialité depuis la « disparition²¹ » du Gersulp). Les chercheurs se réclamant de cette spécialité, peu nombreux, sont donc souvent isolés au sein de leur laboratoire. Et les sciences, la recherche scientifique et la communauté scientifique n'étant pas des objets traditionnels de la sociologie, les instances de régulation de la sociologie (CNU 19 et Comité national section 36) ont longtemps été sourdes à de tels travaux. La situation a changé au cours des années 1990, lorsque les travaux anglo-saxons (les sciences studies) ont été plus largement diffusés en France et que les études menées au CSI autour de Michel Callon et Bruno Latour se sont un peu répandues au sein de la communauté des sociologues.

25 Par le nombre de chercheurs qui sont rattachés à l'une ou l'autre de ces disciplines, par le nombre d'équipes placées sous la surveillance des instances d'évaluation de chacune d'entre elle, par le degré de légitimité des travaux sur la science en leur sein, ces trois disciplines jouent des rôles très inégaux dans la régulation des études de la science en France.

Les rôles des associations

26 Il existe une autre forme d'institution essentielle à la vie du domaine des études sur la science : les associations. Dans un contexte institutionnel où la création ou la transformation de centres de recherches, de programmes doctoraux ou de laboratoires spécialisés est difficile et en tout cas long, la structure associative apparaît comme un dispositif commode, souple et facile à mettre en œuvre pour fédérer des chercheurs, créer un espace d'échange et réunir des forces de travail²². C'est certainement la raison pour laquelle ces associations sont nombreuses et variées, depuis les grandes associations de scientifiques qui ont souvent, en leur sein, des commissions se consacrant à l'histoire de leur discipline (c'est le cas de la Société française de physique par exemple) jusqu'aux associations à vocation généralistes, notamment la Société française pour l'histoire des sciences et des techniques (créée en 1980 mais puisant ses racines dans des groupes plus anciens) et la Société française pour l'histoire des sciences de l'homme. Elles sont généralistes parce qu'elles regroupent des chercheurs de formation et d'inspiration diverses et conduisant des travaux sur des objets de nature et de période diverses. Elles constituent donc, ou prétendent constituer, par leur titre même, les deux principales associations françaises les plus œcuméniques. Au-delà de la diversité des thèmes ou spécialités disciplinaires qui les fédèrent, ces associations remplissent toutes des fonctions similaires.

- La première fonction, celle qui justifie officiellement la création des associations, est celle de « mise en commun » des connaissances et des informations : lorsque la SFHSH édite son bulletin bibliographique ou présente les thèses du domaine récemment soutenues, elle remplit la fonction de mise en circulation, de diffusion d'informations susceptibles d'intéresser ses adhérents.
- Par cette fonction précédente, les associations en remplissent une autre, de nature sociocognitive : assurer la constitution de bases communes de connaissance entre les divers membres afin d'améliorer la cohésion et l'unité du groupe. Les annuaires des membres, régulièrement édités par les associations, jouent ce rôle en permettant à chacun de prendre la mesure de la force de l'association, d'identifier et de connaître les autres chercheurs adhérents. Ces annuaires jouent un rôle fédérateur et intégrateur, qui est essentiel pour les jeunes chercheurs. Il n'est de ce point de vue pas surprenant qu'une part importante des membres de ces associations soit plutôt jeune.
- Enfin, une fonction revendicatrice ne peut pas être écartée : une association est aussi un moyen pour regrouper ses forces et faire entendre, voire reconnaître, son existence. Une association peut agir pour défendre une cause (la création de postes universitaires, d'une chaire ou d'un espace de publication), faire entendre un besoin ressenti individuellement mais resté implicite. Elle constitue un groupe à vocation presque syndicale lorsqu'il s'agit de défendre des positions institutionnelles ou professionnelles devant le ministère ou de militer en faveur de la création d'un diplôme (par exemple, tel groupe d'historiens de la psychologie souhaitant la création d'un DEA interuniversitaire en histoire de cette discipline). Créer une association et faire état du nombre et de l'importance de ses membres permet de se constituer en une force sociale et institutionnelle. Cette démonstration de force est d'autant plus importante que les études sur les sciences sont, comme nous l'avons

vu précédemment, des recherches ne disposant pas d'un cadre disciplinaire unique ou d'un cadre institutionnel allant naturellement de soi : partagées entre diverses disciplines et donc instances de légitimation, ces recherches trouvent dans les associations des instruments de cette légitimation.

- 27 Ces diverses fonctions s'entremêlent et sont indissociablement liées les unes aux autres, même si elles peuvent être, suivant les associations et suivant les moments, d'importance inégale.

Conclusion

- 28 Nous l'avons déjà dit : ce panorama devrait être complété par l'analyse des instances et tutelles générales (directions scientifiques du CNRS et du ministère), des mesures de politiques incitatives (actions thématiques programmées, recherches coopératives sur programme,...) ainsi que des autres structures plus ou moins formelles (réseaux noués autour des séminaires, des revues ou des associations internationales par exemple). Il devrait également l'être en prenant en compte l'action des individus : leur capacité à transformer les institutions qui les chapeautent (institué et instituant sont dans une relation dialectique) et leur capacité à profiter des zones d'incertitude et des marges de manœuvre de toute institution et de toute politique.
- 29 Même incomplet, ce panorama suggère néanmoins l'existence d'une pluralité d'instances ayant, à un titre ou un autre, un pouvoir régulateur dans le domaine des études sur les sciences. Bien que membres de laboratoires auxquels ils sont rattachés administrativement et auxquels ils doivent rendre des comptes, les chercheurs, formés individuellement à une discipline spécifique, engagés dans des réseaux et des collectifs, voient leurs pas et leurs actions déborder les frontières de leur laboratoire. S'ils en sortent souvent, c'est en raison de l'étroitesse (réelle) des locaux des laboratoires de ce domaine de recherche et de l'éparpillement des sources (bibliothèques, archives...) mais aussi de cette pluralité des principes de régulation et donc d'action.

NOTES

1. Robert K. Merton (1910-2003) est, avec Talcott Parsons, un des principaux représentants de la sociologie fonctionnaliste américaine du milieu du XX^e siècle. Enseignant à l'université de Columbia jusqu'à sa retraite, il est probablement le principal acteur du développement des études sociologiques des institutions scientifiques, avant l'arrivée et le renouvellement par les programmes de sociologie de la connaissance scientifique nés dans l'Angleterre des années 1970.

2. Pour une synthèse sur ces aspects, voir Olivier Martin, *Sociologie des sciences*, Paris, Nathan, 2000.

3. Pour une présentation récente, voir Bruno Latour, *Reassembling the Social - An Introduction to Actor-Network-Theory*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

4. Les travaux et réflexions présentés ici sont issus d'un travail collectif portant sur le développement et la structure du domaine de recherche sur les sciences en France depuis le milieu du XX^e siècle. Les principaux résultats de ce travail sont exposés dans

Jean-Michel Berthelot, Olivier Martin, Cécile Collinet, « *Les études sur les sciences : histoire, philosophie et sociologie des sciences en France (1945-2000)* », rapport dactylographié, Paris, 2002 ; Jean-Michel Berthelot, Olivier Martin, Cécile Collinet, *Savoirs et savants*, Paris, PUF, 2005.

5. Alexandre Koyré (1882-1964) : philosophe français d'origine russe dont les travaux en histoire de la pensée scientifique et philosophique ont profondément marqué la tradition française en histoire des sciences ainsi qu'en épistémologie. Il fonde à l'EPHE VI^e section (future EHESS), avec l'appui de l'historien Fernand Braudel, le Centre de recherche en histoire des sciences en 1958, qui prendra son nom pour devenir le « Centre Alexandre Koyré » à sa mort en 1964.

6. Gaston Bachelard (1884-1962) : philosophe français dont une grande part de l'œuvre est consacrée à la philosophie et à l'histoire philosophique des sciences qui fut un des représentants de « l'épistémologie historique à la française » (conçue comme la recherche de la rationalité à travers l'étude des textes scientifiques et comme une manière d'écrire une histoire de la vérité scientifique) et l'animateur de l'IHPST (Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques, rue du Four à Paris).

7. Georges Canguilhem (1904-1995) : professeur à la Sorbonne et directeur de l'IHPST (successeur de G. Bachelard), dont les travaux ont essentiellement porté sur la philosophie des sciences du vivant et de la médecine. Il est un des défenseurs d'une épistémologie fondée sur une pratique de l'histoire des sciences.

8. René Taton (1915-2004) : historien des sciences, principal représentant d'une conception de l'histoire dite « érudite » des sciences, il est le responsable de l'édition en 4 tomes de *l'Histoire générale des sciences aux PUF (1957-1964)*. Il dirige le « Centre Alexandre Koyré » après la mort d'A. Koyré en 1964. Il est à l'origine de la fondation de la *Revue d'histoire des sciences*.

9. Anastassios Brenner, *Les Origines françaises de la philosophie des sciences*, Paris, PUF, 2003 ; Enrico Castelli Gattinara, *Les Inquiétudes de la raison*, Paris, Vrin, 1998.

10. Depuis un arrêté de mai 2003, cette section est devenue : « Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts ».

11. Nous avons repéré les relations pouvant exister entre laboratoires à partir des activités déclarées dans leurs rapports d'activités. Nous avons systématiquement repéré les invitations, les séminaires, les publications, les collaborations, les programmes de recherches... pouvant relier les laboratoires entre eux. Pour plus de détail, voir : Berthelot, Martin, Collinet, 2002, *op. cit.*, p. 71-72.

12. Institut national de recherche agronomique.

13. Institut national de recherche en informatique et en automatique.

14. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

15. Commissariat à l'énergie atomique.

16. Agence gouvernementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

17. Maurice Godelier, *L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'espace européen de la Recherche*, rapport au Premier ministre, avril 2002, p. 42.

18. Citons notamment Alain Beltran, Fabien Chareix, Jean Gayon, Hélène Gispert, Girolamo Ramunni.

19. Claude Blanckaert, « *Raison humaine et principe d'historicité : Lecture de Jacques Roger* » in *Jacques Roger, Pour une histoire des sciences à part entière*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 9-42.

20. Nous pourrions inclure ici le Cristo (Centre de recherche innovation sociotechnique et organisations industrielles, CNRS et université de Grenoble Pierre Mendès-France) qui a été écarté de nos tableaux en raison de sa spécialisation : créé en 1992, il est davantage orienté vers l'étude des techniques et technologies que vers l'étude des sciences en tant que telles. Ses perspectives empruntent à la sociologie industrielle et au génie industriel.

21. Le Gersulp (Groupe d'études et de recherches sur la science de l'université Louis Pasteur) est, depuis 2001, partie intégrante de l'Irist (Institut de recherches interdisciplinaires sur les sciences et la technologie), équipe d'accueil (EA) depuis 2001.

22. à titre d'exemple : la SFHSH, créée en 1986, visait à pallier les insuffisances des institutions (CNRS et universités) dans la reconnaissance et la légitimation des travaux en histoire des sciences sociales et humaines.

INDEX

Mots-clés : sociologie, histoire, institution, philosophie, sciences

AUTEUR

OLIVIER MARTIN

Olivier Martin est maître de conférences en sociologie de l'université Paris-Descartes et chercheur au Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis, CNRS-Paris V).